

ASSURANCE PERSONNELLE  
Frais généraux



ASSUREUR :	SSQ ASSURANCE
ADMISSIBILITÉ :	Être membre de l'Ordre des CPA du Québec
INDEMNITÉ MENSUELLE MAXIMALE :	15 000 \$
PÉRIODE D'ASSURANCE :	Renouvelable jusqu'à l'âge de 69 ans
DÉLAI DE CARENCE :	30 jours
PÉRIODE D'INDEMNISATION :	18 mois

**LES DÉTAILS DE CETTE POLICE SERONT DISPONIBLES SOUS PEU**